

Synthèse

La séance débute par des **demandes d'avis d'opportunité** pour trois enquêtes.

La première demande concerne [l'enquête « Réseaux d'enseigne »](#) de la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. L'organisation en réseaux d'enseigne est un élément central de la description de l'équipement commercial et de la structuration des services aux particuliers. L'objectif de l'enquête est de quantifier le poids des réseaux au sein des différents sous-secteurs du commerce et des services, et de mesurer la spécificité des établissements affiliés (localisation, taille, emploi) par appariement avec des sources d'information complémentaires. Elle vise également à apprécier la diversité des modes d'organisation entre établissements affiliés et têtes de réseau (succursale, franchise, groupement, etc.). La collecte est annuelle et exhaustive à partir d'un seuil de nombre d'établissements en réseau, qui sera défini en fonction du secteur d'activité. L'opportunité est accordée pour les années 2018 à 2022.

La deuxième demande concerne une [nouvelle enquête, « Achats-Production »](#), présentée par le Département des comptes nationaux et la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. L'objectif principal est le volet « achats » de l'enquête. Il permettra de rafraîchir le « tableau des entrées intermédiaires » (TEI), au cœur de l'élaboration des comptes nationaux et d'améliorer la cohérence du « tableau des entrées sorties » (TES), à la base de l'approche « demande » du PIB. Le TEI retrace les consommations intermédiaires par branche et par produit. Il repose aujourd'hui sur une structure datée, reproduite quasiment à l'identique d'année en année depuis le début des années 2000. Afin de disposer d'une nouvelle estimation de ce TEI, le « volet achats » demandera aux entreprises de détailler leurs achats par type de produits. Cette enquête fournira aussi, grâce au volet « production », des données pour compléter pour certaines entreprises la ventilation par branche et par produit de la production au niveau des unités légales (UL) qui n'est plus collectée à ce niveau depuis la mise en place progressive du profilage, qui vise à définir au sein des groupes des entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Cette enquête est périodique : la prochaine collecte se déroulera en 2018 sur l'année 2017, puis en 2023 sur l'année 2022. L'opportunité est accordée pour l'année 2018.

La troisième et dernière enquête est également nouvelle et concerne [la fréquentation du tourisme de mémoire](#). Elle est présentée par l'Observatoire économique de la défense (OED) du ministère des Armées. Le tourisme de mémoire consiste en : « *une démarche incitant le public à explorer des éléments du patrimoine mis en valeur, pour y puiser l'enrichissement civique et culturel que procure la référence au passé* ». L'OED, en tant que service statistique ministériel, souhaite disposer d'un système d'information qui permettra de recenser l'offre et la demande en matière de tourisme de mémoire et de répondre au besoin de fournir des informations fiables d'ordre statistique sur la fréquentation du tourisme de mémoire en France. Outre les services internes au ministère, les utilisateurs potentiellement intéressés par ces informations sont aussi les acteurs locaux du tourisme en France. Il s'agit d'une enquête annuelle sur trois ans (2018, 2019 et 2020). L'enquête portera sur les structures, quelle que soit leur taille ou leur localisation sur le territoire de la France métropolitaine. L'opportunité est accordée à l'enquête pour les années 2018, 2019 et 2020.

La commission aborde ensuite le thème central de la réunion : **le dispositif d'observation des statistiques du tourisme par la statistique publique**.

La première présentation est faite par l'Insee et concerne [les enquêtes de fréquentation des hébergements touristiques](#), au centre du dispositif d'observation. Ces enquêtes répondent au règlement européen n° 692/2011 qui comprend deux dimensions : l'offre et la fréquentation des établissements touristiques (données mensuelles au niveau national sur le taux d'occupation, les arrivées et nuitées (résidents/ non-résidents ; données annuelles sur les capacités et le taux d'occupation par région, arrivées et nuitées par pays d'origine) ; la demande des clients (prise en charge par les enquêtes de la Banque de France et de la Direction générale des entreprises (DGE, ministère de l'Économie et des Finances). Les enquêtes de fréquentation sont réalisées par l'Insee depuis les années 1980, d'abord dans les hôtels puis étendues aux autres catégories (campings, autres hébergements touristiques tels que appart-hôtels, villages de vacances). Les questions concernent les caractéristiques des hébergements et l'occupation et les caractéristiques de la clientèle. Le parc d'hébergements collectifs est mis à jour en continu, le taux de réponse moyen est de 75 % pour les hôtels. Les premiers résultats sont diffusés à M+35 jours.

Ces enquêtes de fréquentation sont complétées par [deux enquêtes sur la clientèle touristique effectuées en association par la Banque de France et la DGE](#) : l'enquête de suivi de la demande touristique (SDT) (conformément au règlement européen) et l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger, réalisée aux frontières (EVE). Ces deux enquêtes alimentent également le compte satellite du tourisme. Basée sur un panel, l'enquête SDT a pour objectif le suivi conjoncturel des comportements de mobilité touristique des résidents français et de leurs dépenses touristiques ; elle permet aussi d'avoir des statistiques structurelles sur leurs taux de départ et leurs comportements. La diffusion comprend un bilan annuel publié au printemps et des études thématiques. L'objectif de l'enquête EVE est de compter le nombre de visiteurs « étrangers » en France selon leur pays d'origine et leur durée de séjour et de mesurer leurs dépenses (hors transport international). Cette mesure s'effectue par comptage des flux aux différents points de sortie du territoire, complété par une enquête auprès de plus de 80 000 visiteurs étrangers dans les trains,

les ports, aéroports et sur les routes. D'autres sources de données sont mobilisées, telles que les cartes bancaires, la téléphonie mobile. Les résultats donnent lieu à un bilan annuel au printemps, des publications trimestrielles et une estimation dans la balance des paiements mensuelle. Enfin, un exercice de synthèse annuel prend la forme du compte satellite du tourisme réalisé selon les normes harmonisées aux niveaux européen et mondial.

[La dimension locale n'est bien sûr pas oubliée dans ce dispositif d'observation du tourisme](#). Elle se concrétise dans les extensions régionales des enquêtes de fréquentation touristique, les outils et méthodes à disposition des directions régionales de l'Insee pour étudier le tourisme et la coordination des publications régionales/nationales. Ainsi, les enquêtes hôtels permettent d'avoir des données fiables sur toutes les régions métropolitaines, des outils d'étude de l'économie touristique et de l'emploi de la richesse dégagées touristique sont à disposition des régions. Depuis 2016, l'Insee publie simultanément des bilans de la saison d'été au niveau national et dans les régions avec une communication commune.

Ce dispositif d'enquêtes et d'études est riche et très utilisé par les acteurs du secteur touristique. La réunion est l'occasion d'entendre deux de ces acteurs majeurs : le GIE « Atout France » et la fédération des comités régionaux du tourisme (« Destination Régions »). [Atout France](#) est l'agence de développement du tourisme de la France, sa mission est de contribuer au développement de l'industrie touristique et de promouvoir la marque France. De nombreuses données Insee sont utilisées, sur les capacités d'hébergement touristique, la fréquentation par exemple. L'agence achète aussi des données hôtelières pour son cluster « Villes » qui regroupe 20 métropoles et 10 communautés urbaines et d'agglomération (hors Paris). « [Destination régions](#) » rassemble les comités régionaux du tourisme dont les Observatoires produisent des études régionales à partir de différentes sources (dont les enquêtes de la statistique publique et Atout France et ses analyses par filière). Quelques exemples de travaux sont présentés : un état des lieux de l'emploi des saisonniers du tourisme en Aquitaine, qui a permis de définir un plan d'action global d'amélioration de cette activité ; la mise en place d'un contrat d'objectifs emploi-formation touristique par le Conseil régional de Bretagne en partenariat avec les OPCA et les syndicats professionnels ; l'*open data* en ligne dans la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de valoriser la statistique publique.

Ces présentations sont suivies par un échange. Tous les acteurs reconnaissent la richesse du dispositif qui va bien au-delà des obligations réglementaires. Des demandes complémentaires des utilisateurs néanmoins formulées : avoir des données plus fines par pays d'origine des visiteurs étrangers, sur la restauration ; mieux mesurer l'emploi directement lié au tourisme, en particulier dans le commerce ; connaître le « panier moyen » du touriste en France ; avoir une production infra-régionale de l'enquête dans les hébergements collectifs ; remédier au problème d'homogénéité des données produites par les organismes régionaux ; raccourcir les délais de mise à disposition des fichiers par les directions régionales de l'Insee. Comme souvent, ces demandes se heurtent à des considérations budgétaires. L'avis de la commission rendu en séance réaffirmera la nécessité du rôle de l'Insee pour coordonner les travaux, garantir la qualité de l'ensemble des statistiques du tourisme, notamment pour la réponse au règlement européen, en apportant, le cas échéant, l'appui méthodologique nécessaire.

La séance se poursuit avec un point d'information sur le [rapport du groupe de travail du Cnis « Mesure du travail dissimulé et ses impacts pour les finances publiques »](#). Le rapport final est en ligne sur le site du Cnis depuis l'été. Le groupe avait pour mandat de préciser la définition du travail dissimulé, d'identifier les moyens d'en améliorer la mesure et de traiter la problématique de son impact sur les finances publiques. L'objectif n'a pas été de fournir une estimation du travail dissimulé sur l'ensemble de l'économie, mais plutôt de réunir les éléments de méthode et les résultats disponibles une fois les concepts précisés. Les recommandations du groupe de travail (au nombre de 41 réparties sur 4 thématiques) se distinguent par le fait qu'elles s'adressent plus aux organismes chargés du recouvrement et du versement des prestations ou aux administrations en charge de la lutte contre la fraude et le travail dissimulé et beaucoup moins aux acteurs traditionnels de la statistique publique.

Le point suivant concerne une demande d'avis par la Direction générale des entreprises (DGE) sur un [projet d'arrêté relatif à la Nafa](#) (nomenclature d'activités françaises du secteur des métiers et de l'artisanat) portant sur l'inclusion de l'éducation comportementaliste et de la pension pour animaux de compagnie dans le champ de la classe 96.09Z-P (Toilettage d'animaux de compagnie). La classe 96-09Z-P s'intitulerait alors : « Toilettage, éducation comportementaliste et pension pour animaux de compagnie ». La commission émet un avis favorable à cette modification.

La séance se termine sur une [demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#). Il s'agit d'une demande formulée par l'Insee auprès de la DGFiP sur les bases de gestion du CIR (crédit impôt recherche) sur la période 2008-2014 (fichier « GCIR redressé ») ainsi que la base MVC-CIR sur la période 200-2015. Les données du CIR permettront l'établissement de statistiques sur les dépenses en R&D des entreprises et sur les aides (directes et indirectes) reçues à ce titre, utiles à l'évaluation des différentes politiques de soutien à l'innovation et à la compréhension du comportement d'innovation des entreprises. La commission émet un avis favorable à cet accès.

En raison de la densité de l'ordre du jour, le [programme de travail 2018 de la statistique publique](#) sera présenté à la prochaine séance de la commission « Entreprises et stratégies de marché » en 2018.